© Drogues Info Service - 13 juin 2025

Vos questions / nos réponses

test salivaire

Par beru Postée le 24/01/2024 13:57

> bonjour suite a un control routier par test salivaire j'ai été positif hors aucune consommation de stupéfiant j"ai précisé au gendarme que je prenais traitement méthadone mais il n'a rien voulu savoir après recherche sur site drogue info il est précisé que le test peu étre faussé on ne m'a pas proposé une contre expertise ma question est qu'elle est mon recours

---

Mise en ligne le 26/01/2024

Bonjour,

Si vous avez un traitement méthadone, il est important de pouvoir montrer l'ordonnance lors du contrôle de dépistage routier afin que l'information puisse être prise en compte pour l'analyse de votre prélèvement.

Si votre test salivaire sur place s'est montré positif, un deuxième échantillon a du être prélevé pour une analyse en laboratoire.

Si cette procédure a bien été suivie et que le résultat est positif, vous pouvez demandez une contre-expertise dans les cinq jours suivant la communication du résultat des analyses. Dans ce cas, nous vous conseillons de fournir votre ordonnance et de demander à faire une recherche qui prenne en compte votre traitement.

Nous vous mettons ci-dessous en lien une page de notre site qui aborde cette question en détail.

Si vous estimez que les procédures ont mal été suivies et que vous ne pouvez plus demander de contre-expertise, vous pouvez vous rapprocher d'un juriste ou d'un avocat.

Il est possible de solliciter un juriste ou avocat gratuitement auprès de la maison de la justice et du droit entre autre. Nous vous mettons en lien des informations plus complètes pour consulter un avocat gratuitement.

Si vous souhaitez trouver un soutien ou des informations concernant vos consommations ou des orientations, vous pouvez contacter directement nos écoutants au 0800 23 13 13 de 8h à 2h, 7j/7j. L'appel est anonyme et

gratuit. Nous répondons également par tchat de 14h à minuit en semaine et de 14h à 20h le week-end et les jours fériés.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Conditions du dépistage routier
- Comment consulter un avocat gratuitement